

BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET



OFFICE OF
THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

La Baisse d'impôt pour les familles

Ottawa, Canada
Le 17 mars 2015
www.pbo-dpb.gc.ca

Le mandat du directeur parlementaire du budget (DPB) est de présenter une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation, le budget des dépenses du gouvernement, ainsi que les tendances de l'économie nationale, et, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout parlementaire, de faire une estimation des coûts de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

Produit par : Tim Scholz et Trevor Shaw

Les auteurs remercient leurs collègues pour leurs observations et assument seuls la responsabilité de toute erreur ou omission. Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec Mostafa Askari (mostafa.askari@parl.gc.ca).

Résumé

La Baisse d'impôt pour les familles, communément appelé le fractionnement du revenu, permet à un conjoint de transférer, en théorie, au conjoint assujéti à un taux d'imposition fédéral inférieur un montant de revenu imposable maximal de 50 000 \$.

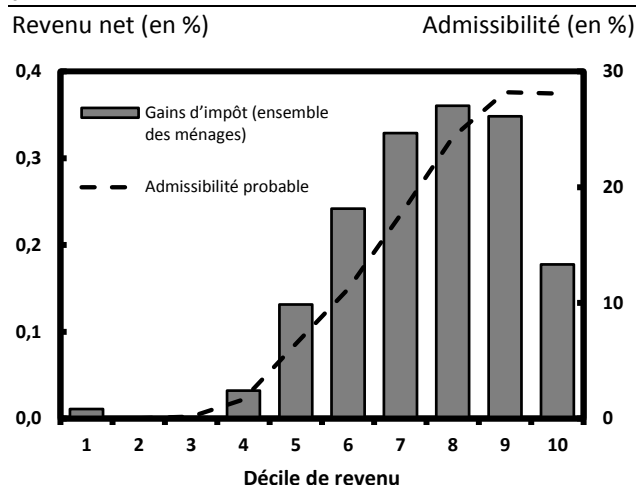
Le taux d'imposition fédéral augmente progressivement avec le revenu de sorte que, en règle générale, le conjoint ayant le revenu le plus élevé (soutien principal) transfère théoriquement un revenu au conjoint ayant le revenu le plus faible (le soutien secondaire) pour générer des gains grâce à la Baisse d'impôt pour les familles.

Les avantages de cette baisse d'impôt ne s'appliquent qu'aux ménages ayant des enfants de moins de 18 ans et fixent la réduction d'impôt annuelle à 2 000 \$ maximum par ménage.

Le directeur parlementaire du budget prévoit que cette baisse d'impôt réduira les revenus du gouvernement d'environ 2,2 milliards de dollars en 2015.

Près de 2 millions de ménages, ou 15 % des ménages canadiens totaux, bénéficieront de cette baisse d'impôt. Ce sont les ménages à revenu moyen et moyen-élevé qui en bénéficieront le plus parce qu'ils sont plus susceptibles d'avoir une structure de revenu familial et de l'impôt sur le revenu propice à un tel gain d'impôt (figure R-1).

Figure R-1 : Effets distributifs de la Baisse d'impôt pour les familles



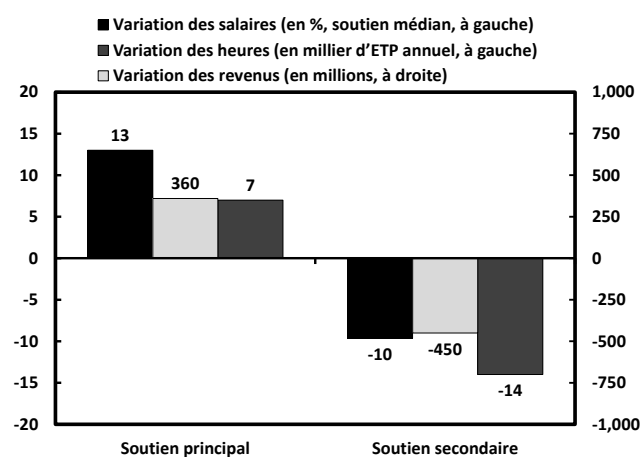
Source : Directeur parlementaire du budget.

La Baisse d'impôt modifie les salaires effectifs marginaux, ce qui influe sur les décisions relatives à l'offre de main-d'œuvre dans les ménages admissibles. Cette offre est un facteur déterminant de la capacité productive sous-jacente de l'économie et un moteur de croissance économique.

Les soutiens principaux, bénéficiant de salaires effectifs marginaux plus élevés, augmentent leur offre de main-d'œuvre de 7 000 équivalents temps plein (ETP) annuels et de 360 millions de dollars en revenu de travail. Les soutiens secondaires disposent de salaires effectifs marginaux inférieurs et réduisent leur offre de main-d'œuvre de 14 000 ETP et de 450 millions en revenu (figure R-2).

Dans l'ensemble, le directeur parlementaire du budget prévoit que la Baisse d'impôt entraînera une légère réduction nette d'environ 7 000 ETP en offre de main-d'œuvre totale et une baisse de 90 millions de dollars en revenu de travail. Ces effets nets représentent moins de 0,04 % du nombre total d'heures offertes en main-d'œuvre et moins de 0,01 % du revenu d'emploi total.

Figure R-2 : Incidence de la Baisse d'impôt pour les familles sur la main-d'œuvre



Source : Directeur parlementaire du budget.

1 Quelle est l'incidence financière de la Baisse d'impôt pour les familles?

Le directeur parlementaire du budget estime que la Baisse d'impôt pour les familles aura une incidence financière nette de 2,2 milliards de dollars en 2015^{1,2}. Cette estimation tient compte des effets sur les revenus et les dépenses du gouvernement fédéral et elle tient aussi compte de la réaction des contribuables aux changements de taux effectifs d'imposition attribuables à la Baisse d'impôt.

Contrairement au fractionnement du revenu de pension, où le revenu est réellement transféré d'un conjoint à l'autre sur le formulaire d'impôt fédéral, la Baisse d'impôt est calculée à partir d'un transfert théorique de revenu.

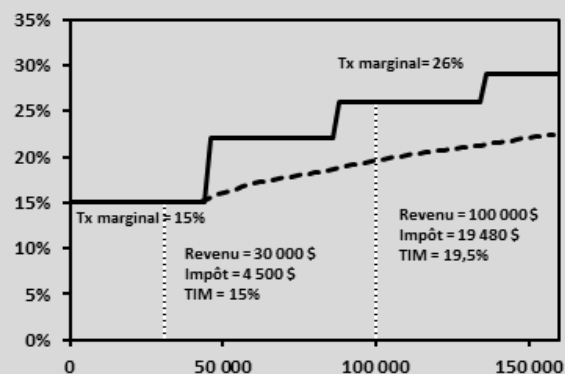
Il s'agit d'un crédit d'impôt fédéral non remboursable qui ne touche donc pas directement le revenu imposable servant à calculer l'impôt provincial sur le revenu ou les prestations fédérales et provinciales. Selon le directeur parlementaire du budget, la Baisse d'impôt aura un effet négligeable sur les revenus des provinces³.

Finances Canada établit à 1,935 milliard de dollars l'incidence de la Baisse d'impôt sur les finances du gouvernement. La différence est attribuable aux hypothèses de modèles et aux écarts d'estimations⁴.

Encadré 1-1 : Qu'est-ce que la Baisse d'impôt pour les familles?

La Baisse d'impôt pour les familles, communément appelé le fractionnement du revenu, permet à un conjoint de transférer, en théorie, au conjoint assujéti à un taux d'imposition fédéral inférieur un montant de revenu imposable maximal de 50 000 \$. Le taux d'imposition fédéral augmente progressivement avec le revenu de sorte que, en règle générale, le conjoint ayant le revenu le plus élevé (soutien principal) « transférera » théoriquement un revenu au conjoint ayant le revenu le plus faible (le soutien secondaire) pour générer des gains grâce à la Baisse d'impôt pour les familles.

Le graphique ci-dessous illustre l'exemple d'un ménage ayant un revenu imposable de 130 000 \$ dont 100 000 \$ ont été gagnés par le soutien principal et 30 000 \$ par le soutien secondaire. **Sans la Baisse d'impôt**, un taux d'imposition fédéral de 26 % s'applique au dernier dollar de revenu du soutien principal, tandis que ce taux est de 15 % pour le soutien secondaire. Le ménage doit 23 980 \$ d'impôt fédéral.



Avec la Baisse d'impôt, le ménage calcule l'impôt total exigible sur le même revenu de 130 000 \$, mais en simulant deux contribuables gagnant chacun 65 000 \$. L'impôt total est alors de 22 440 \$, soit **1 540 \$ de moins** que si le ménage ne bénéficiait pas de la Baisse d'impôt. Le soutien principal peut demander ce montant au titre du crédit-Baisse d'impôt pour les familles, qui est soustrait de l'impôt fédéral exigible pour les deux conjoints. La Baisse d'impôt permet une réduction d'impôt maximale de 2 000 \$ par ménage.

¹ La Baisse d'impôt pour les familles s'applique rétroactivement à l'année 2014.

² La présente analyse est fondée sur la Base de données et le modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui ont servi à l'analyse ont été faits par les auteurs et l'interprétation de ces données n'engage que la responsabilité de leurs auteurs.

³ Le crédit pour la TPS/TVH, la prestation fiscale canadienne pour enfants et le montant en raison de l'âge sont des exemples de prestations et de crédits d'impôt fédéraux et provinciaux non touchés.

⁴ Finances Canada fournit des estimations pour un exercice financier (avril 2015 à mars 2016), plutôt que pour une année d'imposition (janvier à décembre 2015), http://www.fin.gc.ca/n14/data/14-155_1-fra.asp, consulté en mars 2015.

2 Qui est visé?

La Baisse d'impôt vise un sous-ensemble relativement restreint de contribuables, soit environ 2 millions de ménages ou 15 % des ménages canadiens totaux.

Trois grands critères d'admissibilité mènent à un tel résultat :

- (i) la Baisse d'impôt vise seulement les époux ou conjoints de fait;
- (ii) elle vise les personnes ayant des enfants de moins de 18 ans⁵; et,
- (iii) elle n'est avantageuse, en fait, que pour les ménages présentant une disparité de taux effectif d'imposition fédéral sur le revenu applicable au soutien principal et au soutien secondaire, comme l'illustre l'encadré 1-1.

Dans les familles admissibles à la Baisse d'impôt, le soutien principal est majoritairement un travaillant à temps plein et dont le salaire brut est le double environ de celui du soutien secondaire (tableau 2-1).

Tableau 2-1 : Baisse d'impôt pour les familles : statistiques descriptives

	Soutien principal	Soutien secondaire
Personnes visées	1 980 000	1 980 000
Personnes actives	1 970 000	1 590 000
Revenu annuel (médian)	75 000	25 000
Nombre d'heures par semaine (médian)	40	29
Taux horaire (médian)	36	18
% à temps partiel	3 %	31 %

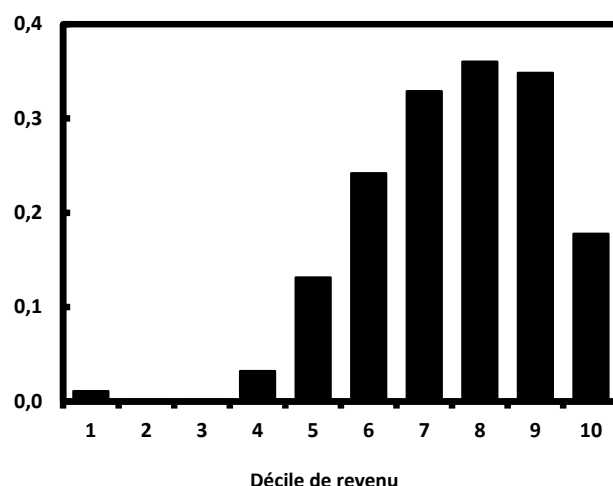
Sources : Directeur parlementaire du budget, Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS), v. 21.

Ce sont les ménages situés dans le 80^e décile de revenu, avec des gains moyens d'environ 0,4 % du revenu après impôt, qui réalisent les gains les plus

importants (figure 2-2). Il s'agit de moyennes pour les ménages visés et non visés.

Figure 2-2 : Baisse d'impôt pour les familles : effet distributif

% du revenu après impôt



Source : Directeur parlementaire du budget.

L'avantage total par décile de revenu est subordonné à l'admissibilité probable à la Baisse d'impôt et à l'avantage moyen dont bénéficient les ménages admissibles (figure 2-3).

Figure 2-3 : Baisse d'impôt pour les familles : admissibilité

% du revenu après impôt

$$\text{Gains totaux} = \text{gains (selon l'admissibilité)} \times \text{probabilité d'admissibilité}$$

Source : Directeur parlementaire du budget.

⁵ Les parents ayant la garde partagée d'un enfant peuvent tous les deux demander le crédit pour l'année, pourvu que chaque parent ait un époux ou conjoint de fait admissible. Dans un tel cas, deux ménages peuvent bénéficier du crédit.

La Baisse d'impôt profite aux ménages à revenu moyen à élevé principalement parce qu'ils sont plus susceptibles d'avoir une structure de revenu familial et de l'impôt sur le revenu propice à un tel gain d'impôt.

Le taux d'admissibilité des ménages qui se situent dans les 20 % inférieurs de l'échelle des revenus frôle le zéro. Par contre, environ 27 % des ménages situés dans le 80^e centile de revenu et les centiles supérieurs devraient bénéficier de la Baisse d'impôt (figure 2-4).

Cependant, s'ils sont admissibles, les ménages à revenu moyen devraient profiter de gains plus importants par rapport au revenu après impôt que ceux à revenu élevé ou faible.

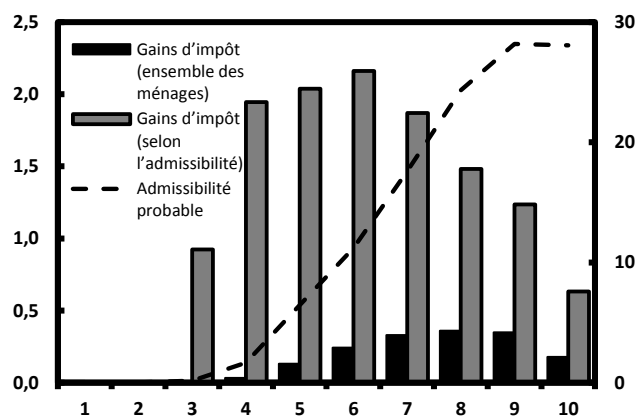
Les gains sont distribués de manière différente entre les structures de revenu familial, selon les revenus du soutien principal et du soutien secondaire.

Les gains familiaux les plus élevés se concentrent parmi les ménages ayant un revenu principal élevé et un revenu secondaire relativement faible (voir la partie inférieure gauche de la figure 2-5). Ceux dont

les conjoints ont des revenus imposables relativement équilibrés bénéficient relativement moins de la Baisse d'impôt, toutes autres choses étant égales.

Figure 2-4 : Baisse d'impôt pour les familles : effet distributif

% du revenu après impôt



Source : Directeur parlementaire du budget.

Nota : Les gains moyens des deux premiers déciles de revenu ne sont pas présentés parce qu'un échantillon de petite taille ne peut donner de mesures statistiques fiables. Les données ne devraient pas être importantes sur le plan financier.

Figure 2-5 : Distribution des avantages moyens par structure de revenu familial imposable, ménages admissibles seulement (dollars)

	Revenu secondaire (en milliers de dollars)									
	0-10	10-20	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	90+
Revenu principal (en milliers de dollars)										
0-20	250 \$	180 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
20-30	440 \$	260 \$	330 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
30-40	830 \$	370 \$	340 \$	390 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
40-50	1 290 \$	290 \$	180 \$	180 \$	120 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
50-60	1 760 \$	740 \$	640 \$	550 \$	160 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
60-70	1 920 \$	1 370 \$	1 230 \$	700 \$	160 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
70-80	1 920 \$	1 870 \$	1 370 \$	650 \$	190 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
80-90	1 920 \$	1 930 \$	1 390 \$	670 \$	180 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
90-100	1 930 \$	1 940 \$	1 560 \$	860 \$	260 \$	170 \$	230 \$	190 \$	140 \$	- \$
100+	1 920 \$	1 940 \$	1 830 \$	1 670 \$	1 370 \$	1 200 \$	1 120 \$	850 \$	470 \$	630 \$

Source : Directeur parlementaire du budget.

Figure 2-6 : Distribution des avantages totaux par structure de revenu familial imposable (millions de dollars)

	Revenu secondaire (en milliers de dollars)										Total
	0-10	10-20	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	90+	
Revenu principal (en milliers de dollars)											
0-20	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
20-30	15 \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 \$
30-40	80 \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	85 \$
40-50	140 \$	15 \$	5 \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	165 \$
50-60	150 \$	40 \$	35 \$	40 \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	270 \$
60-70	140 \$	85 \$	60 \$	30 \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	320 \$
70-80	115 \$	65 \$	40 \$	30 \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	255 \$
80-90	90 \$	35 \$	35 \$	20 \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	185 \$
90-100	85 \$	25 \$	30 \$	20 \$	5 \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	170 \$
100+	250 \$	110 \$	105 \$	70 \$	55 \$	60 \$	30 \$	30 \$	15 \$	25 \$	750 \$
Total	1 065 \$	385 \$	310 \$	215 \$	80 \$	65 \$	30 \$	30 \$	15 \$	25 \$	2 220 \$

Source : Directeur parlementaire du budget.

3 Comment les ménages admissibles sont-ils touchés?

La Baisse d'impôt pour les familles réduit uniformément l'impôt moyen des ménages...

La Baisse d'impôt réduit, pour tous les ménages admissibles, le montant de l'impôt fédéral sur le revenu exigible. Puisqu'elle permet au soutien principal de soustraire le crédit de l'impôt total exigible, elle réduit directement le taux effectif moyen d'imposition (TEMol) du soutien principal. Dans le cas du ménage médian, la Baisse d'impôt fait chuter de 0,8 points de pourcentage le TEMol.

Cependant, le taux marginal d'imposition varie de manière différente pour le soutien principal et le soutien secondaire

Au Canada, selon la structure d'imposition progressive, le **taux effectif marginal d'imposition** (TEMal) des personnes ayant un revenu élevé est généralement plus élevé. (Voir l'exemple dans l'encadré 1-1 à la page 4.)

Par conséquent, la Baisse d'impôt touche (en théorie) le revenu imposable des deux conjoints d'un même ménage. Selon le calcul des avantages de la Baisse d'impôt, le revenu transféré réduit le revenu imposable et le TEMal du soutien principal, mais augmente ceux du soutien secondaire.

Dans un ménage où le fractionnement (théorique) entraîne l'égalité des revenus, le TEMal converge pour les deux conjoints (tableau 3-1). Dans le cas du ménage médian, la Baisse d'impôt fait chuter de 7 points de pourcentage le TEMal du soutien principal et augmenter de 7 points de pourcentage celui du soutien secondaire.

Tableau 3-1 : Baisse d'impôt pour les familles : taux effectif marginal d'imposition

%, soutien médian			
	Statu quo	Baisse	Variation
Principal	43 %	36 %	-7 p. p.
Secondaire	29 %	36 %	+7 p. p.

Sources : Directeur parlementaire du budget, Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS), v. 21. Les taux ci-dessus comprennent les impôts fédéral et provincial nets des transferts pour les travailleurs.

Un taux effectif marginal d'imposition plus faible (plus élevé) a, évidemment, une incidence directe sur le salaire effectif marginal. Le directeur parlementaire du budget estime que la Baisse d'impôt entraîne une augmentation de 13 % du salaire effectif marginal médian du soutien principal, le faisant passer de 20,10 à 22,70 \$ de l'heure, mais réduit de 10 % celui du soutien secondaire, le faisant passer de 11,70 à 10,60 \$ de l'heure (figure 3-3).

Encadré 3-2

Taux d'imposition et salaires effectifs moyens et marginaux

Le salaire effectif moyen d'un travailleur est inversement proportionnel à son taux effectif moyen d'imposition (TEMol). Dans la majorité des cas, le montant des retenues à la source d'un salarié divisé par son salaire brut correspond à peu près à son TEMol.

$$SALAIRE_{net} = (1 - TEMol) \times SALAIRE_{brut}$$

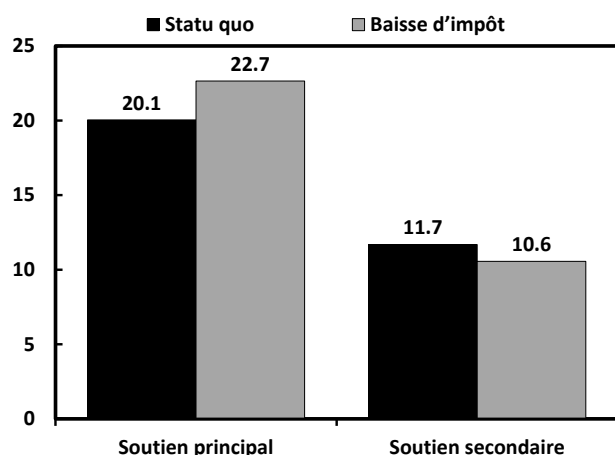
De même, le salaire effectif marginal d'un travailleur pour une heure de travail supplémentaire est inversement proportionnel à son taux effectif marginal d'imposition (TEMal). Dans bien des cas, cela correspond à peu près à la tranche de revenu la plus élevée atteinte pendant l'année.

$$SALAIRE_{net} = (1 - TEMal) \times SALAIRE_{brut}$$

Source : Directeur parlementaire du budget.

Figure 3-3 : Variation du salaire effectif marginal

\$/heure, soutien médian



Source : Directeur parlementaire du budget.

4 Quels sont les effets globaux sur l'offre de main-d'œuvre?

Le directeur parlementaire du budget prévoit que la Baisse d'impôt pour les familles aura une légère incidence négative sur l'offre totale de main-d'œuvre.

La Baisse d'impôt a une incidence directe sur le salaire effectif marginal, un facteur déterminant de la décision du travailleur de la quantité de travail qu'il veut offrir. De nombreuses études économiques indiquent que les travailleurs réagissent à la variation du salaire effectif marginal en modifiant leurs heures, leurs efforts ou leur participation au marché du travail⁶. L'offre de main-d'œuvre est un facteur déterminant de la capacité productive sous-jacente de l'économie et un moteur de croissance économique⁷.

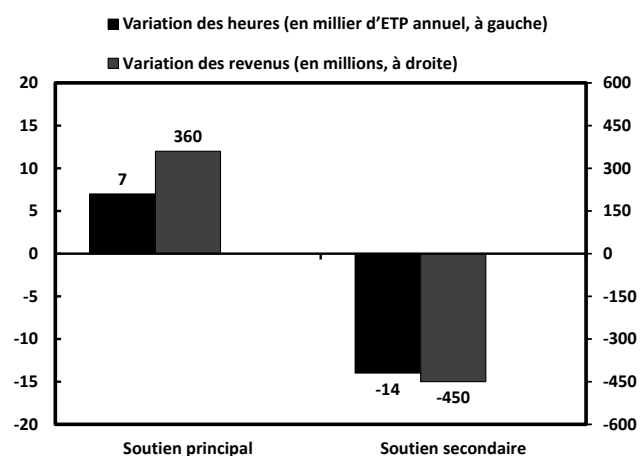
Le directeur parlementaire du budget prévoit que les salaires effectifs marginaux plus élevés découlant

de la Baisse d'impôt inciteront les soutiens principaux à hausser leur offre de main-d'œuvre de 7 000 équivalents temps plein (ETP) annuels, ce qui accroîtra les revenus de près de 360 millions de dollars (figure 4-1)⁸.

Inversement, les soutiens secondaires, dont les salaires effectifs marginaux sont plus faibles, réduiront leur offre de main-d'œuvre de 14 000 ETP, ce qui correspond à une baisse d'environ 450 millions de dollars en revenu de travail. La plus forte réaction des soutiens secondaires à la variation de salaire est l'élément clé de cette baisse.

Dans l'ensemble, le directeur parlementaire du budget prévoit que la Baisse d'impôt entraînera une légère réduction nette d'environ 7 000 ETP annuels en offre de main-d'œuvre totale et une baisse d'environ 90 millions de dollars en revenu de travail. L'effet net représente moins de 0,04 % du nombre total d'heures offertes en main-d'œuvre et moins de 0,01 % du revenu d'emploi total (figure 4-2).

Figure 4-1 : Effet de la Baisse d'impôt sur l'offre de main-d'œuvre



Source : Directeur parlementaire du budget.

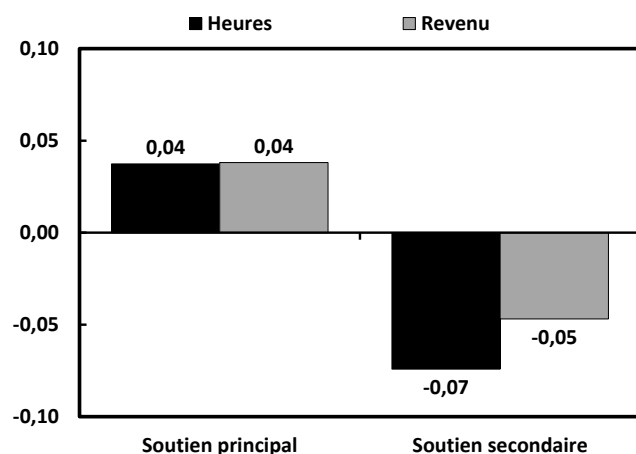
⁶ Pour un résumé, voir Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), 2011, *The Effects of Taxation on Employment: An Overview*.

⁷ Le nombre d'heures annuelles travaillées par une personne est un élément essentiel de la croissance tendancielle du facteur de travail dont le directeur parlementaire du budget se sert pour estimer le PIB potentiel. Directeur parlementaire du budget, 2010, *Estimation du PIB potentiel et du solde budgétaire structurel du gouvernement*, consulté en mars 2015. http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Publications/Potential_CABB_FR.pdf.

⁸ Le directeur parlementaire du budget définit ainsi un équivalent temps plein (ETP) : 35 heures * 52 semaines, soit 1 820 heures par an.

Figure 4-2 : Effets de la Baisse d'impôt par rapport aux heures globales et aux revenus de travail globaux

Pourcentage des heures totales offertes et du revenu de travail total



Source : Directeur parlementaire du budget.

La microanalyse présente un effet statique de la Baisse d'impôt sur les décisions relatives à l'offre de main-d'œuvre à un moment précis et ne devrait pas être considérée comme une prévision complète de la variation des heures réelles travaillées dans l'économie. Le nombre d'heures travaillées est déterminé par les forces de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, incluant les ajustements aux taux de rémunération brute et à la demande globale.

Compte tenu de cette mise en garde faite, le directeur parlementaire du budget considère que les estimations de l'offre de main-d'œuvre sont la meilleure estimation des résultats potentiels. L'analyse de sensibilité figure à l'annexe A et l'explication des hypothèses méthodologiques est présentée à l'annexe B.

Annexe A – Analyse de la sensibilité

Les estimations du directeur parlementaire du budget sont sensibles aux conditions et aux hypothèses suivantes :

- (i) les limites règlementaires de 2 000 \$ d'économie d'impôt et de 50 000 \$ de transfert de revenu prévues à la Baisse d'impôt; et,
- (ii) la réaction relative aux variations de taux effectifs marginaux d'imposition (ou l'élasticité non compensée des salaires) des soutiens principaux et des soutiens secondaires.

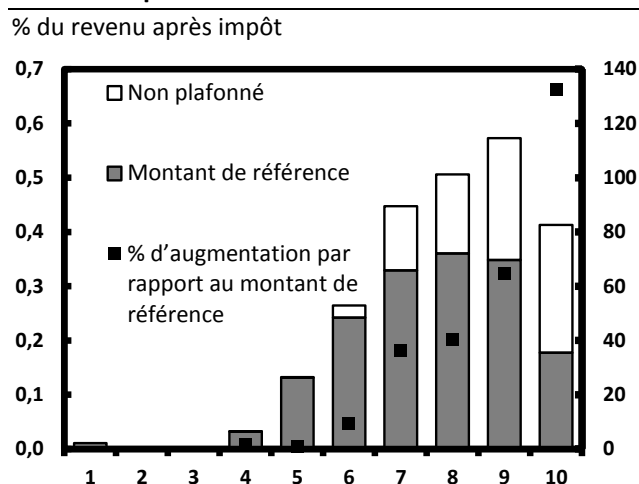
En général, son estimation de l'effet net de la Baisse d'impôt sur le revenu de travail est plus sensible que celle des heures travaillées.

Effet du plafond de 2 000 \$ et de la limite de transferts de 50 000 \$ de la Baisse d'impôt pour les familles

Lorsqu'un ménage profite de l'économie d'impôt maximale de 2 000 \$ ou du transfert de revenu maximal de 50 000 \$ prévus à la Baisse d'impôt, il n'est plus admissible pour continuer à recevoir le crédit (ménage « plafonné »). De telles limites réduisent d'environ 1,5 milliard de dollars l'incidence fiscale de la Baisse d'impôt.

Ces limites ont aussi une incidence sur les résultats répartis de la Baisse d'impôt, limitant les avantages pour les ménages dont les revenus sont les plus élevés. Sans l'imposition d'un plafond, les gains attribuables à la Baisse d'impôt pour les ménages se situant dans le 90^e percentile de revenus et au-delà seraient plus du double du montant de référence. Inversement, le plafond a peu d'incidence sur les gains attribuables à la Baisse d'impôt pour le revenu médian.

Tableau A-1 : Effets distributifs des limites de la Baisse d'impôt



Source : Directeur parlementaire du budget.

Le plafond influe également sur la décision d'offre de main-d'œuvre des ménages, parce que le TEMal de chaque conjoint d'un ménage plafonné n'est pas touché⁹.

Par conséquent, le directeur parlementaire du budget pose l'hypothèse que si le soutien principal est plafonné par la Baisse d'impôt avant ou après sa réaction respective à l'offre de main-d'œuvre, le soutien secondaire ne réagit pas à l'offre de main-d'œuvre. Les estimations de l'offre de main-d'œuvre de la partie 3 tiennent compte du plafond.

Selon le directeur parlementaire du budget, près du tiers des ménages est plafonné une fois la réaction prévue à l'offre de main-d'œuvre prise en compte (tableau A-2).

Tableau A-2 : Ménages plafonnés

Nombre de ménages	Ménages
Économie d'impôt de 2 000 \$	585,000
réaction à l'offre de main-d'œuvre	50,000
Transfert de 50 000 \$	7,000
Total	642,000

Source : Directeur parlementaire du budget.

⁹ Les ménages plafonnés à la marge des limites de la Baisse d'impôt constituent l'exception.

Dans le cas d'une baisse d'impôt non plafonnée, le directeur parlementaire du budget estime que la Baisse aurait aussi une légère incidence négative sur les heures travaillées, mais une incidence positive sur le revenu de travail.

Comme le montre la figure 2-5, le plafond est plus contraignant pour les ménages où il existe une plus grande disparité de revenu entre les conjoints. Cela signifie que les soutiens principaux (soutiens secondaires) ayant des revenus élevés (faibles) sont plus susceptibles d'être plafonnés.

S'il est fait abstraction du plafond, le directeur parlementaire du budget prévoit que les soutiens principaux devraient augmenter l'offre de main-d'œuvre d'environ 16 000 ETP et leur revenu de travail de 1,2 milliard de dollars. Les soutiens secondaires du ménage devraient réduire leur offre de main-d'œuvre d'environ 23 000 ETP et leur revenu de 630 millions de dollars (tableaux A-3 et A-4).

Tableau A-3 : Effet du plafond : heures

Milliers d'heures annuelles des ETP		
	Plafonnés	Non plafonnés
Soutiens principaux	7 000	16 000
Soutiens secondaires	-14 000	-23 000
Net	-7 000	-7 000

Source : Directeur parlementaire du budget.

Tableau A-4 : Effet du plafond : revenu

Millions de dollars de revenu de travail		
	Plafonnés	Non plafonnés
Soutiens principaux	360	1 230
Soutiens secondaires	-450	-630
Net	-90	600

Source : Directeur parlementaire du budget.

Sensibilité de l'estimation de l'offre de main-d'œuvre

Les estimations des variations des heures travaillées et du revenu causées par la Baisse d'impôt sont aussi sensibles aux hypothèses relatives à l'élasticité non compensée des salaires des travailleurs¹⁰. Une élasticité de 0,035 pour les soutiens principaux et une élasticité de 0,17 pour les soutiens secondaires constituent les hypothèses de base du directeur parlementaire du budget.

En général, les estimations de l'offre de la main-d'œuvre sont sensibles :

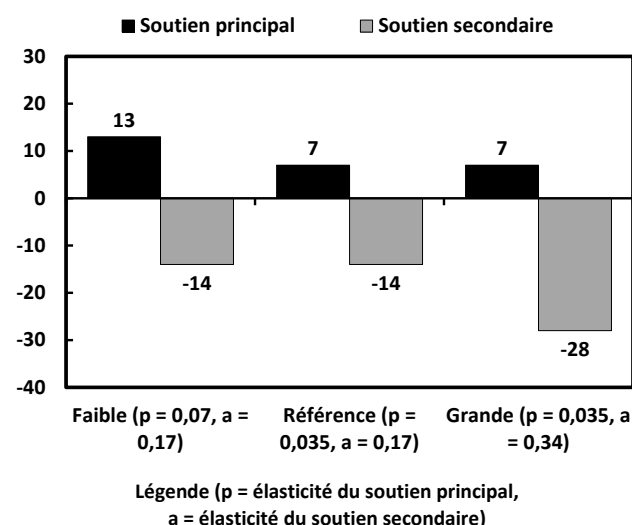
- (i) à la différence relative de réaction entre les deux soutiens. La réaction plus forte des soutiens secondaires, traditionnellement les femmes mariées ayant des enfants, est une constatation empirique fondamentale; et,
- (ii) au degré de réaction (élasticité) de la décision en matière d'offre de main-d'œuvre des conjoints.

Un écart plus faible (plus grand) des élasticités que les estimations de base du directeur parlementaire du budget a un effet positif (négatif) sur l'offre de main-d'œuvre comparativement au statu quo. Si l'élasticité du soutien principal est doublée, et que celle du soutien secondaire demeure constante, il existe encore une légère incidence négative sur les heures (figure A-5) et une légère incidence positive sur le revenu de travail (figure A-6).

¹⁰ Voir l'annexe B pour une analyse approfondie des hypothèses relatives à l'élasticité de l'offre de la main-d'œuvre.

Figure A-5 : Sensibilité de la réaction de l'offre de main-d'œuvre à l'élasticité relative des soutiens

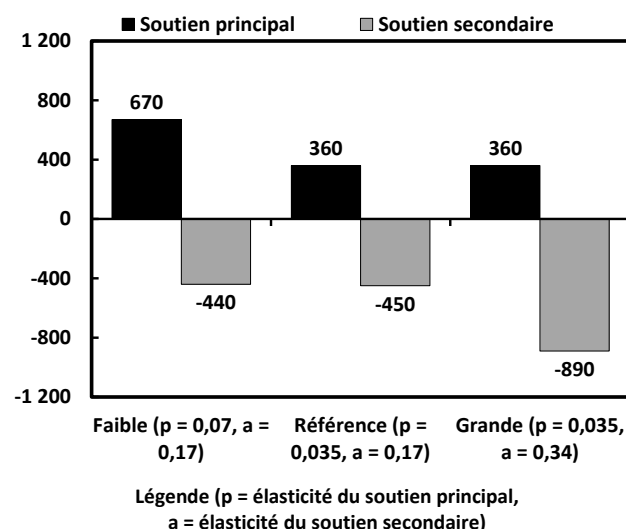
Milliers d'heures annuelles des ETP



Source : Directeur parlementaire du budget.

Figure A-6 : Sensibilité de la réaction du revenu de travail à l'élasticité relative des soutiens

Millions de dollars de revenu de travail



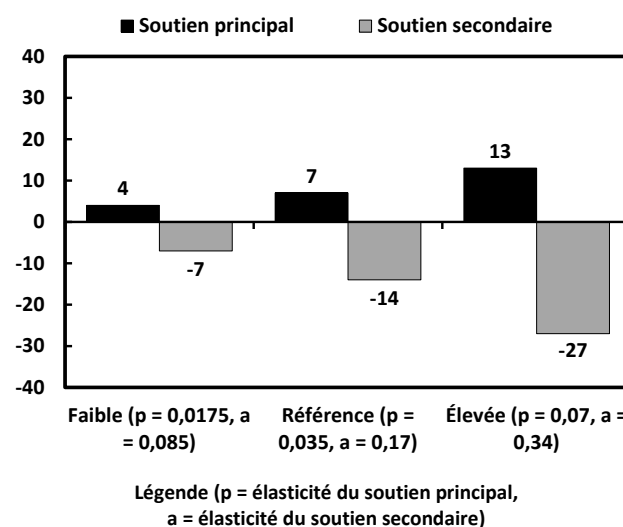
Source : Directeur parlementaire du budget.

L'ampleur des effets de la Baisse d'impôt sur l'offre de main-d'œuvre s'accroît lorsque la réaction estimée des conjoints est plus forte.

La Baisse d'impôt a un effet net légèrement plus négatif sur les heures (figure A-7) et le revenu (figure A-8) parce que le plafond limite la réaction comportementale des ménages ayant une plus grande disparité de revenu.

Figure A-7 : Sensibilité de la réaction de l'offre de main-d'œuvre à l'ampleur des élasticité

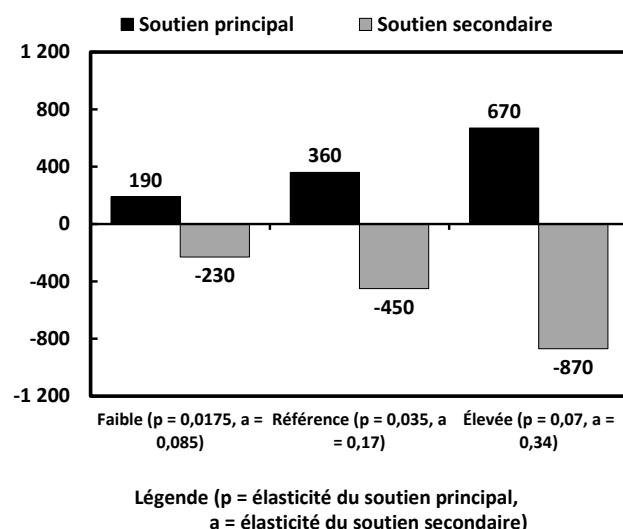
Milliers d'heures annuelles des ETP



Source : Directeur parlementaire du budget.

Figure A-8 : Sensibilité de la réaction du revenu de travail à l'ampleur des élasticité

Millions de dollars de revenu de travail



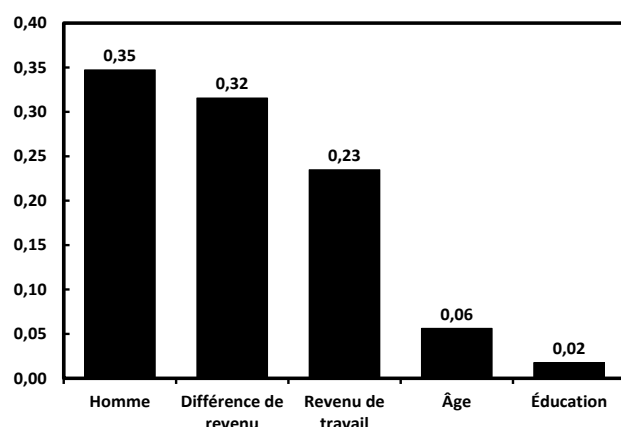
Source : Directeur parlementaire du budget.

Sensibilité des variables explicatives ayant une incidence sur la réaction du marché du travail

Les variables caractéristiques non fiscales les plus corrélées à la réaction de l'offre de main-d'œuvre sont le sexe, la différence de revenu entre les soutiens et le revenu de travail d'un soutien (figure A-9)¹¹.

Figure A-9 : Corrélation avec la réaction de l'offre de main-d'œuvre

Coefficient de corrélation ordinaire



Source : Directeur parlementaire du budget.

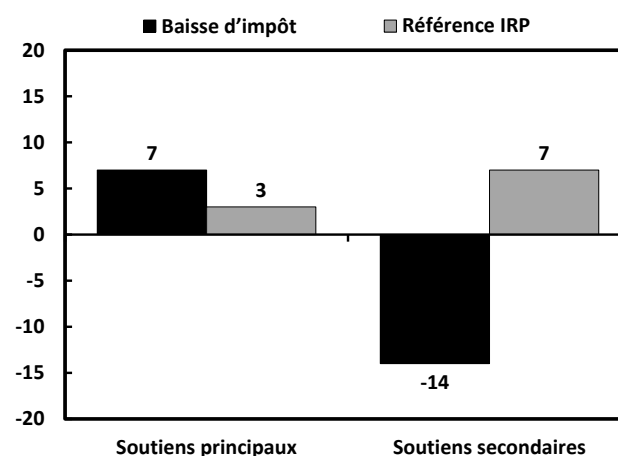
Comparaison avec une réduction générale de l'impôt sur le revenu des particuliers

Le directeur parlementaire du budget compare aussi les effets de la Baisse d'impôt avec une mesure générale, soit la réduction de 30 points de base des taux d'imposition prévus par la loi pour toutes les tranches d'imposition. Cette réduction de 30 points de base (appelée « référence IRP » [impôt sur le revenu des particuliers] dans les figures ci-dessous) a à peu près la même incidence fiscale statique que la Baisse d'impôt.

Dans l'ensemble, la Baisse d'impôt a un effet plus grand que la référence IRP pour les deux soutiens. Cependant, les variations des heures et du revenu de travail sont uniformément positives dans le cas de la référence IRP comparativement à un effet net négatif dans le cas de la Baisse d'impôt.

Figure A-10 : Baisse d'impôt pour les familles par rapport à la référence IRP

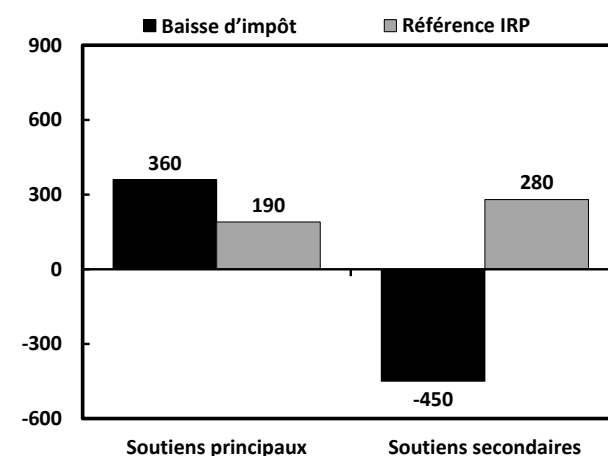
Milliers d'heures annuelles des ETP



Source : Directeur parlementaire du budget.

Figure A-11 : Baisse d'impôt pour les familles par rapport à la référence IRP

Millions de dollars de revenu de travail



Source : Directeur parlementaire du budget.

¹¹ Il s'agit de corrélations partielles ordinaires, c'est-à-dire qu'elles ne contrôlent pas l'interdépendance entre les variables.

Annexe B – Méthodologie et hypothèses principales

Comment l'impôt sur le revenu affecte l'offre de main-d'œuvre

L'impôt sur le revenu réduit le salaire effectif (voir l'encadré B-1), ce qui réduit les gains provenant du travail et accroît la valeur relative des activités non professionnelles, comme les loisirs ou la production du ménage non compensée.

De nombreuses études concluent que les travailleurs réagissent aux changements à l'impôt sur le revenu par la voie du salaire¹². À titre d'exemple, les travailleurs peuvent modifier complètement leurs heures, leurs efforts ou leur participation au marché du travail.

Comment le directeur parlementaire du budget estime-t-il les taux effectifs moyens et marginaux d'imposition?

Le taux effectif moyen d'imposition est calculé ainsi : l'impôt sur le revenu et autres paiements obligatoires moins les transferts gouvernementaux, divisés par la somme des revenus du marché^{13, 14}.

Le taux effectif marginal d'imposition correspond à l'impôt sur le revenu progressif (et les autres paiements obligatoires moins les transferts gouvernementaux) exigible sur une tranche de revenu d'emploi supplémentaire de 1 000 \$.

Le directeur parlementaire du budget s'est concentré sur le salaire effectif marginal dans ses estimations de l'offre de main-d'œuvre parce que c'est le taux sur lequel se fondent les travailleurs pour décider d'offrir une heure de travail supplémentaire.

Encadré B-1 : Salaire effectif moyen et marginal

Le salaire effectif moyen d'un travailleur est inversement proportionnel à son taux effectif moyen d'imposition (TEMol). Dans la majorité des cas, le montant des retenues à la source d'un salarié divisé par son salaire brut correspondrait à peu près à son TEMol.

$$SALAIRE_{net} = (1 - TEMol) \times SALAIRE_{brut}$$

De même, le salaire effectif marginal d'un travailleur pour une heure de travail supplémentaire est inversement proportionnel à son taux effectif marginal d'imposition (TEMal). Dans bien des cas, cela correspondrait à peu près à la tranche de revenu la plus élevée atteinte pendant l'année.

$$SALAIRE_{net} = (1 - TEMal) \times SALAIRE_{brut}$$

Le taux de variation du salaire effectif marginal d'un travailleur à la suite d'un changement de politique faisant passer le TEMal₁ au TEMal₂ se calcule ainsi :

$$\% \Delta SALAIRE_{NET} = \frac{(TEMal_1 - TEMal_2)}{(1 - TEMal_1)}$$

Une réduction de 10 points de pourcentage du taux marginal d'imposition aura une incidence plus grande sur le salaire effectif marginal du travailleur ayant un TEMal de 50 % ($\Delta SALAIRE = 20\%$) que sur celui du travailleur ayant un TEMal de 20 % ($\Delta SALAIRE = 12,5\%$).

Source : Directeur parlementaire du budget.

Comment le directeur parlementaire du budget calcule-t-il la réaction des travailleurs aux variations de salaires?

La réaction des travailleurs à la variation du salaire effectif est mesurée au moyen de l'« élasticité non compensée des salaires » (encadré B-2). Le terme « élasticité » est utilisé ci-après pour désigner cette réaction¹⁵.

Le directeur parlementaire du budget s'appuie sur les résultats d'une métaétude réalisée par Evers, Mooij et Van Vuuren (2008) qui analyse 209 estimations d'élasticité provenant de 30 études empiriques réalisées de 1981 à 2007¹⁶. Les valeurs

¹² Voir OCDE, *The Effects of Taxation on Employment: An Overview*, (2011), Evers, Mooij et Van Vuuren (2008) ainsi que Bargain et Peichl (2013) pour un résumé et une analyse de la documentation.

¹³ Les paiements obligatoires comprennent les cotisations à l'assurance-emploi, les remboursements de prestations et les cotisations au Régime de pension du Canada (Régie des rentes du Québec).

¹⁴ Les revenus du marché comprennent les revenus tirés des emplois, des investissements, des rentes et d'autres sources.

¹⁵ L'élasticité représente l'incidence nette de l'effet de substitution (un travailleur travaille plus (moins) lorsqu'il est payé plus (moins) pour son travail) par rapport à l'effet de revenu (un travailleur travaille moins (plus) parce que lorsque le salaire est plus élevé (plus faible), il doit travailler moins (plus) pour maintenir un niveau de vie donné).

¹⁶ Les auteurs visent à contribuer à une synthèse des résultats de recherche sur l'ampleur des élasticités à utiliser dans les analyses de politiques. Leurs conclusions sont dans la logique d'une autre méta-étude de Bargain & Peichl (2013).

moyennes de leurs analyses sont présentées au tableau B-3.

Encadré B-2 : Élasticité non compensée des salaires

L'élasticité non compensée des salaires (ENCS) correspond à la définition économique standard de l'élasticité et mesure la variation en pourcentage des heures travaillées lorsque le salaire effectif marginal augmente de 1 %.

$$ENCS = \frac{(1 - TEMal)}{HEURES} \times \frac{\Delta HEURES}{\Delta TEMal}$$

Sources : Directeur parlementaire du budget.

Beaucoup de documents portent exclusivement sur la mesure de l'élasticité. Bien que les valeurs exactes pour les différents travailleurs demeurent incertaines, il existe un consensus général selon lequel l'élasticité pour les hommes et les femmes célibataires est positive et près de zéro, tandis que l'élasticité pour les femmes mariées est plus élevée que pour les hommes. Cela est attribuable aux facteurs suivants :

- (i) la division traditionnelle du marché du travail au sein de la famille, notamment le fait que les femmes s'occupent davantage des enfants et de la maison; et,
- (ii) les soutiens secondaires, par définition, ont un plus faible coût d'option lié au temps consacré à des activités non professionnelles et sont plus susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel ou dont les heures de travail sont flexibles.

Tableau B-3 : Élasticités internationales moyennes

Valeur moyenne	Hommes	Femmes
Élasticité moyenne	0,07	0,34

Source : Evers, Mooij et Van Vuuren (2008), méta-analyse de plus de 30 études empiriques réalisées de 1981 à 2007. Les valeurs aberrantes sont exclues.

Dans le cas des femmes, l'élasticité s'est réduite avec le temps parallèlement à leur intérêt de plus en

plus marqué pour le marché du travail¹⁷. Par conséquent, le directeur parlementaire du budget ne caractérise pas les travailleurs selon leur sexe, mais utilise plutôt l'élasticité pour les hommes dans le cas des soutiens principaux et l'élasticité pour les femmes mariées dans le cas des soutiens secondaires. Cela est conforme à la façon de faire du Congressional Budget Office des États-Unis¹⁸.

Le directeur parlementaire du budget utilise une élasticité de 0,035 pour les soutiens principaux et de 0,17 pour les soutiens secondaires, ce qui correspond à la moitié des moyennes obtenues par Evers, Mooij et Van Vuuren (2008).

Cela fait suite à l'analyse de Finances Canada sur la réaction du revenu imposable aux changements de taux d'imposition marginaux qui donne à entendre que la réaction comportementale des Canadiens correspond à la moitié environ de celle des citoyens d'autres pays¹⁹.

Le directeur parlementaire du budget conserve un écart entre l'élasticité des soutiens principaux et celle des soutiens secondaires pour les raisons suivantes :

- (i) appliquer l'élasticité par gains relatifs plutôt que par sexe neutralise une certaine convergence des réactions entre les hommes et les femmes, puisqu'un plus grand nombre de femmes que par le passé deviennent le soutien principal;
- (ii) compte tenu des tendances à la hausse du nombre d'heures et de la participation des femmes, des études confirment l'existence d'un écart entre l'élasticité du soutien principal et celle du soutien secondaire d'un ménage; et,
- (iii) les ménages admissibles à la Baisse d'impôt se composent entièrement des soutiens secondaires mariés ou conjoints de fait ayant des enfants. Ils réagissent plus que ceux sans enfant.

¹⁷ Blau et Kahn, 2006, *Changes in the Labor Supply Behavior of Married Women: 1980-2000*.

¹⁸ Congressional Budget Office, 2012, *How the Supply of Labour responds to Changes in Taxation*.

¹⁹ Finances Canada, 2010, *Réaction des particuliers aux changements du taux effectif marginal d'imposition*.

Comment le directeur parlementaire du budget évalue-t-il l'effet de la Baisse d'impôt sur l'offre globale de main-d'œuvre?

Le directeur parlementaire du budget respecte scrupuleusement la méthodologie qu'utilise le Congressional Budget Office pour évaluer l'effet statique de l'offre de main-d'œuvre en réaction aux changements de politique fiscale²⁰.

La réaction à l'offre de main-d'œuvre de chaque travailleur, telle que mesurée par la variation de ses heures et de son revenu annuels, est calculée au moyen de la variation en pourcentage du salaire effectif marginal et de l'élasticité correspondante pour le travailleur (encadré B-4). La variation des heures et la variation du revenu pour un travailleur sont agrégées pour estimer la variation statique de l'offre de main-d'œuvre dans l'économie.

Encadré B-4 : Réaction globale à l'offre de main-d'œuvre

La formule modifiée de l'encadré B-2 permet de déterminer la réaction à l'offre de main-d'œuvre pour un travailleur donné, mesurée en heures annuelles travaillées, en multipliant la variation en pourcentage du salaire effectif marginal par l'élasticité de l'offre de main-d'œuvre du travailleur et par le nombre total d'heures travaillées annuellement :

$$\Delta HEURES_i = \% \Delta SALAIRE_{NET,i} * ENCS_i * HEURES_i$$

La somme des réactions individuelles constitue l'effet sur l'offre globale de main-d'œuvre. Il s'agit de l'effet statique et constant des heures que les travailleurs sont prêts à travailler pour un taux de rémunération avant impôt et une demande globale donnés :

$$\Delta HEURES_{TOTALES} = \sum_{i=1}^n \Delta HEURES_i$$

La variation du revenu de travail s'obtient en multipliant la variation du nombre d'heures par le taux de rémunération horaire brute de chaque travailleur. Les variations individuelles sont agrégées pour obtenir une estimation totale.

$$\Delta REVENU_i = \Delta HEURES_i * SALAIRE_i$$

Source : Directeur parlementaire du budget.

Ces variations ne tiennent pas compte des effets de deuxième ordre touchant les ajustements dynamiques de l'économie. Selon l'OCDE, il est préférable d'utiliser une approche microéconomique pour tenir compte de l'hétérogénéité des travailleurs et pour bien saisir les nuances des changements de politique fiscale²¹.

Néanmoins, cette microanalyse ne devrait pas être considérée comme une prévision générale de la variation des heures réelles travaillées dans l'ensemble de l'économie. Le nombre d'heures travaillées est déterminé par les forces de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, notamment les ajustements aux taux de rémunération brute et à la demande globale.

²⁰ Congressional Budget Office, 2012, *How the Supply of Labour Responds to Changes in Fiscal Policy*.

²¹ OCDE, *The Effects of Taxation on Employment: An Overview* (2011).

Références

Bargain, Olivier; Peichl, Andreas, 2013, *Steady-state labor supply elasticities: A survey*, <http://www.zew.de/en/publications/7158>.

Blau, Francine D., Kahn, Lawrence M., 2006, *Changes in the labour supply elasticity of married women: 1980-2000*, <http://ftp.iza.org/dp2180.pdf>.

Congressional Budget Office, 2012, *How the Supply of Labour Responds to Changes in Fiscal Policy*, www.cbo.gov/sites/default/files/10-25-2012-Labor_Supply_and_Fiscal_Policy.pdf.

Evers, Michiel, De Mooij, Ruud et Van Vuuren, Daniel, 2008, *The wage elasticity of labour supply: a synthesis of empirical estimates*, http://download.springer.com/static/pdf/738/art%2F53A10.1007%252Fs10645-007-9080-z.pdf?auth66=1424199824_0f7f1f765233e352c3f43342f04e3e32&ext=.pdf.

Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), 2011, *Taxation and Employment*, chapitre 1, pages 28-32, <http://www.oecd.org/ctp/48859441.pdf>.

Directeur parlementaire du budget, 2010, *Estimation du PIB potentiel et du solde budgétaire structurel du gouvernement*, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Publications/Potential_CABB_FR.pdf.

Statistique Canada, 2014. La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS), http://www.statcan.gc.ca/fra/microsimulation/bdm_sps/bdm_sps.